

Open Pâquerette de Liffré 2020

Règlement intérieur

L'inscription à l'Open Pâquerette de Liffré 2020 implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 1 : Format de la compétition

L'Échiquier du Pays de Liffré organise l'Open Pâquerette de Liffré 2020 à Liffré (Ille-et-Vilaine 35) du lundi 20 au dimanche 26 avril 2020, à *Espace Intergénération*, 7 rue des écoles 35340 Liffré, sous le format suivant :

- 1.1 Un tournoi, réservé aux joueurs licenciés A dont le classement Elo est inférieur à 1600.
Des dérogations pour les plus de 1600 Elo peuvent être accordées sur demande motivée adressée à l'organisateur.
- 1.2 Homologation FIDE (Fédération Internationale des Échecs) n° [245483](#) - FFE (Fédération Française des Échecs) n° [51677](#).
- 1.3 Les règles du jeu sont celles de la FIDE, en vigueur à la date du tournoi.
- 1.4 7 rondes, appariements au système Suisse intégral, cadence : 1h30 + 30s par coup (1 seule période)
- 1.5 Une ronde par jour, début à 14 h 00 précises.

Article 2 : Inscription, pointage et prix

- 2.1 L'inscription est gratuite mais obligatoire, en ligne, avant le 17 avril minuit sur <https://appli.cdechecs35.fr/inscription>
- 2.2 Le nombre de participants est limité à 50.
- 2.3 Le pointage des joueurs se fera sur le lieu de jeu le lundi 20 avril, de 13 h 30 à 13 h 45
- 2.4 Aucun prix ne sera distribué à l'issue du tournoi.

Article 3 : Départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

1. Confrontation directe
2. Buchholz
3. Cumulatif
4. Performance.

Article 4 : Retards et absences

- 4.1 Tout retard de plus de 30 minutes après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.
- 4.2 En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'annonce a été faite plus de 45 minutes avant l'heure prévue de lancement de la ronde. Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre.
- 4.3 La 3^e absence annoncée correspond à un abandon du tournoi, sauf décision contraire de l'organisateur ou de l'arbitre.
- 4.4 Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables annoncés à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde suivante.

Article 5 : Conduite des joueurs

- 5.1 La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs disponible sur le site FFE : <http://www.echecs.asso.fr/LivreArbitre/Charte.pdf>
- 5.2 La zone de jeu est constituée de la salle où se déroulent les parties.
- 5.3 La salle de jeu se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeurs et du comptoir de la buvette.
- 5.4 Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- 5.5 Les analyses sont interdites dans la zone de jeu (une salle d'analyse est mise à la disposition des joueurs).
- 5.6 En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils électroniques, en particulier les téléphones, doivent être complètement éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur durant toute la partie.
- 5.7 Tout objet susceptible de distraire ou déranger l'adversaire devra être rangé dans un endroit non visible.
- 5.8 Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.
- 5.9 Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.
- 5.10 L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueurs. Les spectateurs doivent rester à bonne distance des joueurs (1 m de la table minimum). La prise de photos sans flash est autorisée.

Article 6 : Contacts

- Organisateur : Échiquier du Pays de Liffré représenté par Anne Ruhlmann, anne.ruhlmann@gmail.com, +33 6 04 19 16 32
- Arbitre : Dominique Ruhlmann (AF E1), dr@echecs35.fr, +33 6 32 01 29 97